



Commission des dynamiques territoriales

61060 - Parc naturel régional des Vosges du Nord

Proposition d'un projet de convention d'objectifs 2017 - 2019 et d'un projet de convention financière pour 2017 à conclure entre le Département et le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord

Rapport n° CP/2017/510

Service gestionnaire :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le Département est membre du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) et signataire de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN).

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver les termes :

- d'un projet de convention d'objectifs triennale à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le SYCOPARC, pour les années 2017 - 2019, afin de permettre au Département de participer aux missions du SYCOPARC, dans le cadre de ses compétences et priorités. Cette convention d'objectifs triennale a vocation à être déclinée au travers d'un programme d'actions annuel ;
- d'un projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le SYCOPARC, pour le programme d'actions 2017, afin de permettre au Département de contribuer à la mise en œuvre des actions relatives à la valorisation du patrimoine bâti, à des supports de communication numériques, à la sensibilisation des collégiens, à la médiation culturelle en lien avec le patrimoine et à la mise en place d'une exposition collective des 10 musées de la Conservation du SYCOPARC.

Le Département du Bas-Rhin, membre du syndicat mixte de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) depuis 1976, apporte un soutien au fonctionnement et aux projets et actions spécifiques initiés par le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) et ses partenaires, dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs.

Cette décision traduit également la volonté du Département de s'engager par une politique de contractualisation au côté des Communes et des intercommunalités, elles-mêmes partenaires du SYCOPARC.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et le SYCOPARC, par l'adoption d'un projet de convention d'objectifs triennale pour les années 2017-2019 et par l'adoption d'un projet de convention financière pour le programme d'action de 2017.

Le projet de convention d'objectifs triennale pour 2017-2019

Le projet de convention d'objectifs triennale 2017-2019 souligne la coopération entre le Département du Bas-Rhin et le SYCOPARC, dans le respect de la Charte constitutive du PNRVN.

Cette Charte révisée du PNRVN, conclue le 24 juin 2013, a permis de mesurer l'évolution du territoire, de fixer de nouveaux objectifs et, par conséquent, de formuler le nouveau projet de ce territoire en renouvelant l'engagement des Communes, des Communautés de communes et des partenaires.

Le projet de convention d'objectifs triennale a pour objectifs principaux :

- de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque du SYCOPARC et du Département du Bas-Rhin pour réaliser les objectifs décrits dans la Charte du PNRVN ;
- d'identifier les priorités d'actions, conjointement entre le SYCOPARC et le Département du Bas-Rhin.

Ces priorités d'actions portées conjointement par le SYCOPARC et le Département du Bas-Rhin s'inscrivent dans le cadre :

1. De la stratégie départementale de l'Habitat :

Les activités et compétences du SYCOPARC en matière d'éco-rénovation du bâti ancien, d'une part, et son activité pédagogique autour de la thématique de « l'habiter autrement », entrent entièrement dans les préoccupations du Département telles qu'elles seront exprimées dans le prochain Plan départemental de l'habitat.

Il est proposé que le Département travaille de manière plus soutenue avec le SYCOPARC pour un habitat tenant compte des spécificités traditionnelles locales, mais construit ou réhabilité dans un esprit contemporain, adapté aux modes d'habiter d'aujourd'hui, évolutif, accessible, connecté et respectueux de l'environnement et des paysages.

2. De la politique culturelle volontariste du Département :

La mission culturelle du SYCOPARC s'articule autour de deux axes : l'accompagnement qualifié des musées, le développement culturel et la promotion des richesses du PNRVN.

Il est proposé que le Département soutienne le SYCOPARC tant sur les postes dédiés à ces deux axes que sur les actions spécifiques suivantes :

- des actions menées à l'échelle du réseau pour valoriser et promouvoir le patrimoine du territoire et développer l'échange de savoir-faire, d'expériences et en matière de formation des acteurs ;
- des actions pour favoriser l'accessibilité, l'animation culturelle des sites et leur appropriation par la population en visant les publics prioritaires au titre des compétences dont le Département a la charge (collégiens, personnes âgées, personnes handicapées, personnes éloignées socialement de la culture, etc.) ;
- des actions de valorisation, d'animation ou de médiation en faveur des structures modestes, sans personnel dédié ou formé, en complémentarité avec les sites aidés par ailleurs par le Département du Bas-Rhin (musée Lalique, Centres d'Interprétation du Patrimoine, etc.).

3. De la compétence départementale de mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles :

Depuis la loi du 18 juillet 1985, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Cette politique doit avoir pour objectif principal de préserver la qualité

des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés par le code de l'urbanisme.

La participation statutaire du Département au budget du SYCOPARC a notamment pour objectif de concourir aux objectifs de l'article L 331-3 du code de l'urbanisme en matière d'Espaces Naturels Sensibles, en particulier la préservation des sites naturels par maîtrise foncière ou par des actions agro-environnementales.

D'autre part, le Département met en place annuellement un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en matière d'Education à l'Environnement. Cet AMI, centré sur les compétences du Département en lien avec les Espaces Naturels Sensibles et le public des collégiens, constitue un outil complémentaire sur lequel des projets en direction de la Maison de l'Eau et de la Rivière peuvent spécifiquement être proposés. Ils seront instruits selon les modalités de ces AMI annuels, en fonction des budgets alloués.

4. De la compétence départementale en matière d'espaces, sites et itinéraires :

Il est proposé qu'un partenariat global sur les activités de pleine nature soit développé, notamment du fait que le SYCOPARC est membre de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI).

Le rôle de la CDESI répond à trois enjeux :

- privilégier les sports de nature, en améliorant leur accessibilité aux différents publics, en pérennisant et en sécurisant leurs lieux de pratique ;
- maîtriser les pratiques de sports de nature dans les milieux naturels fragiles, en tenant compte notamment des incidences environnementales ;
- favoriser la concertation entre l'ensemble des usagers des espaces naturels et prévenir les conflits d'usage entre pratiquants et propriétaires.

Il est également proposé qu'un partenariat spécifique soit poursuivi dans le cadre:

- de la charte d'escalade du PNRVN : le Département est membre de l'équipe projet au titre de sa compétence en matière de développement maîtrisé des sports de nature, de conciliation des usages et des sites inscrits au PDESI (6 des 7 sites d'escalade sont localisés dans le PNRVN) ;
- d'actions de sensibilisation des pratiquants, menées depuis plusieurs années.

5. De la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace 2017 - 2021 :

Il est proposé que le Département soutienne les actions du SYCOPARC s'inscrivant dans les 6 thématiques d'excellence de ce plan d'actions :

- découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce (randonnées, canoë, Alsace à vélo...) ;
- prendre de la hauteur en Alsace (Massif des Vosges, quatre saisons...) ;
- l'Alsace prend soin de vous (Bien-être en Alsace) ;
- savourer les étoiles et millésimes d'Alsace (Gastronomie, les vins et la bière) ;
- vivre le fantastique des châteaux forts d'Alsace ;
- l'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe (Tourisme de mémoire, arts et traditions populaires, savoir-faire d'excellence, ...).

Le projet de convention d'objectifs triennale précisant les priorités d'actions qu'il est proposé de porter conjointement par le SYCOPARC et le Département du Bas-Rhin pour la période 2017 - 2019 est joint en annexe.

Le projet de convention financière pour 2017

Le projet de convention financière 2017 a vocation à définir le soutien financier du Département au SYCOPARC pour le programme d'actions 2017.

Le contenu précis des actions cofinancées par le Département dans le cadre du programme d'actions 2017 et les modalités pratiques de leur réalisation sont définis dans les documents annexes 1 et 2 joints au projet de convention financière pour 2017 à conclure entre le Département et le SYCOPARC.

Ces actions consistent à :

1. Développer une politique mutualisée de **valorisation des patrimoines bâtis et éco-rénovation** (9 000 €) :

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Départemental de mettre en place des outils de sensibilisation, de conseils et de fédérer un réseau d'artisans, à travers :

- l'accompagnement et le conseil architectural des propriétaires sur les projets de réhabilitation, de transformation ou d'extension dans le cadre de la valorisation du patrimoine bâti traditionnel ;
- des actions d'information et de sensibilisation auprès des élus, des propriétaires, des écoles et des professionnels du bâtiment sur les typologie architecturales du PNRVN et en matière de restauration et de transformation du bâti traditionnel ;
- des actions spécifiques sur la maîtrise de l'énergie dans le bâti traditionnel.

Il est également proposé de traiter la relation entre le patrimoine bâti, l'architecture contemporaine et l'urbanisme, à travers la mise en place d'outils spécifiques sur la prise en compte de l'évolution du patrimoine et la compatibilité avec les documents d'urbanisme.

2. Réaliser des supports de communication adaptés aux différents publics (élus, habitants et visiteurs), dans le cadre du développement de la **communication numérique** (10 160 €) :

La volonté du SYCOPARC d'associer l'ensemble des habitants du territoire du PNRVN à sa démarche d'excellence nécessite une communication pertinente et performante ; Cet objectif se traduira par la conception, la réalisation et la diffusion d'outils de communication numériques (site internet, lettres numériques...) adaptés aux différentes cibles (habitants, élus, collégiens et lycéens, partenaires...).

3. Améliorer le lien entre le territoire et sa jeunesse, notamment pour les **collégiens** (3 750 €) :

Les enfants et adolescents en tant que futures acteurs et ambassadeurs du PNRVN, en sont des publics prioritaires ; Il s'agira notamment de :

- renforcer les relations entre le SYCOPARC et ses partenaires éducatifs (établissements scolaires, association Education à la Nature et à l'Environnement) : rendez-vous pédagogiques avec les enseignants et animateurs ;
- sensibiliser d'avantage les jeunes aux particularités des territoires dans lesquels ils vivent : sensibilisation de 25 classes de 6èmes ;
- poursuivre la sensibilisation sur l'éco-rénovation dans les collèges : sensibilisation de plusieurs classes, formations des enseignants, journée scolaires/grand public.

4. Garantir la qualité des **projets culturels des 10 musées** du réseau en assurant des missions de conseil scientifique et de conservation (30 000 €) :

En 2017, plusieurs musées feront l'objet de réflexions pour définir une nouvelle orientation, préciser un projet culturel ou clarifier le rôle de différents acteurs impliqués (musée régional de l'Alsace Bossue à Sarre-Union, musée historique du fer à Reichshoffen) ; d'autres seront dans une phase de réaménagement ou de travaux (musée de la bataille du 6 août 1870 à Woerth, réserves mutualisées externes du musée Westercamp à Wissembourg).

5. Mettre en place une **exposition collective** des 10 musées de la Conservation (10 000 €) :

L'exposition portera sur le thème « d'ici et d'ailleurs » et racontera l'histoire des Vosges du Nord à travers 2 prismes : la circulation des hommes et des marchandises (migrations historiques, religieuses, économiques, de loisirs), et la question de l'imaginaire et la représentation de l'ailleurs et de l'ici (patriotisme, folklore alsacien et lorrain). Elle mettra en valeur les collections de 10 sites.

L'année 2017 sera consacrée à la conception et la réalisation de l'exposition, ainsi qu'à la rédaction des textes et la planification de l'itinérance (une douzaine de lieux sur le territoire, dans les villes portes et les grandes agglomérations alentours (Strasbourg, Nancy, Metz et Reims)), en lien avec une malle ressources qui sera développée par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin.

6. En matière de **médiation culturelle**, développer la participation de tous les habitants en lien avec le patrimoine (24 000 €) :

- en favorisant la création et l'action culturelle en milieu rural :
En lien avec les publics prioritaires du Département, il est proposé de ne pas soutenir la programmation à destination du jeune public et des familles, « Amuse-Musées », mais d'encourager une programmation culturelle à destination des adolescents (12-18 ans), dans le cadre du dispositif national « Les portes du temps ».
- en initiant des démarches innovantes d'accessibilité culturelle :
Il est proposé de soutenir la programmation « Eveil des sens » à destination des personnes en situation de handicap, une résidence artistique photographique menée dans des équipements médico-sociaux du territoire du Parc, la création d'un spectacle tout public sur la thématique de la vieillesse (à partir d'une collecte de récits de vie auprès de résidents d'EHPAD du territoire), l'organisation d'un forum culturel dans les Vosges du Nord avec l'association Tôt ou t'art, le développement d'un partenariat avec l'artothèque de l'ADAPEI 67 (ateliers de pratiques artistiques, expositions).

7. Impulser et favoriser le **développement culturel du territoire** (11 000€) :

L'appel à projet « initiative artistique partagée », sera à nouveau lancé. Il a pour objectif d'apporter, à travers la création artistique, des réponses nouvelles et durables aux problématiques culturelles de ce territoire rural. Cette démarche vise à la fois à enrichir l'offre culturelle touristique, à repenser l'espace public et favoriser le vivre ensemble, à stimuler la créativité des entreprises et des territoires, et à encourager l'accès à la culture et à la création contemporaine.

En 2017, le dispositif permettra d'accompagner 4 résidences d'artistes (d'une durée minimale de 6 semaines consécutives ou non) et de valoriser le patrimoine local.

Un projet de convention financière, proposant de préciser le soutien financier du Département au programme d'action 2017 du SYCOPARC, est joint en annexe.

En 2017 le soutien financier du Département au SYCOPARC comprend également :

1. La contribution statutaire du Département :

En sa qualité de membre du SYCOPARC, le Département s'engage à participer annuellement aux charges de fonctionnement de la structure par le versement de sa contribution statutaire.

Le montant de cette participation financière est défini chaque année lors du vote du budget prévisionnel du SYCOPARC, conformément à ses statuts. Cette contribution statutaire constitue une dépense obligatoire pour le Département. Pour 2017, la contribution statutaire du Département s'élève à 227 090 € et ne fait donc pas l'objet de convention financière.

2. Un financement au titre des Appels à Manifestation d'Intérêts du Département :

Le Département a mis en place de nouvelles modalités de partenariat en matière d'éducation à l'environnement, en lançant de manière expérimentale un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) centré sur les compétences du Département en lien avec les Espaces Naturels Sensibles et le public des collégiens.

Lors de sa séance du 3 avril 2017(CP/2017/134), la Commission Permanente a décidé d'attribuer au SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière une subvention de 45 169 € pour son projet d'actions d'éducation à la nature et à l'environnement à destination des collèges. Ce projet a fait l'objet d'une convention financière spécifique dont les termes ont été approuvés lors de cette même séance.

3. Un financement au titre de la création et de la diffusion culturelles :

Le Département apporte un soutien au développement artistique de ses territoires, ainsi qu'aux actions de médiation culturelle en faveur des bas-rhinois. De par ses spécificités le festival Au Grès du Jazz, organisé par le SYCOPARC, s'inscrit dans cette orientation. Lors de sa séance du 19 juin 2017 (CD/2017/031), le Conseil Départemental a décidé d'attribuer au SYCOPARC pour le festival Au Grès du Jazz une subvention de 8 000 €.

Ainsi, en 2017, l'implication financière globale du Département au bénéfice du SYCOPARC se traduit par :

- la contribution statutaire du Département aux dépenses de fonctionnement du SYCOPARC, pour un montant annuel de 227 090 € ;
- le soutien financier au programme d'actions annuel, qui décline la convention d'objectifs triennale 2017-2019, pour un montant annuel de 97 910 € ;
- le financement de la Maison de l'Eau et de la Rivière, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt, pour un montant de 45 169 € ;
- le financement du festival Au grès du Jazz, pour un montant de 8 000 € ;

soit un total de 378 169 € en 2017.

Lors de sa réunion du 26 octobre 2017, la Commission des dynamiques territoriales s'est prononcée favorablement sur les termes du projet de convention d'objectifs triennale 2017-2019 et sur les termes du projet de convention financière 2017, à conclure entre le Département et le SYCOPARC, et a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention départementale pour 2017 de 97 910 €.

En cas d'accord de la Commission Permanente, les crédits nécessaires seraient imputés sur les lignes budgétaires :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14997	65-65737-738	22 910,00 €	22 910,00 €	22 910,00 €
14925	65-65737-312	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *décide d'accorder au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord une subvention de 97 910 €, pour l'année 2017, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2017 ;*
- *approuve les termes du projet de convention d'objectifs triennale 2017-2019, annexé à la présente délibération, à conclure avec le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord ;*
- *approuve les termes du projet de convention financière pour 2017, annexé à la présente délibération, à conclure avec le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord ;*
- *autorise son Président à signer ces deux conventions.*

Strasbourg, le 24/11/17

Le Président,

Frédéric BIERRY